

AL JALYA

ORGANE DE L'ASSOCIATION DES MAROCAINS en FRANCE

DIRECTION et REDACTION : 33 Rue Godot de Mauroy 75009 - PARIS tél: 073-37-38

nouveau format

الجمالية المغربية لسان جمعية المغاربة بفرنسا

- 5 -

يمتد العمل بهذا الجواز الى تاريخ :
La validité de ce passeport est prorogée jusqu'au :

CONSULAT du MAROC A LILLE حرد في
N° de Prorogation Fait à

بتاريخ
le

امضاء وطابع السلطة
التي قامت بتجديد الجواز.
Signature et cachet
de l'autorité qui a prorogé
la validité.

LE CONSUL DU ROYAUME DU MAROC
LILLE

Signé M. AIOUCH

وزارة الشؤون الخارجية
20
M. DERRAMAS
des Affaires Etrangères

وزارة الشؤون الخارجية
5
M. DERRAMAS
des Affaires Etrangères

امضاء وطابع السلطة
التي سلمت الجواز.
Signature et cachet
de l'autorité qui a délivré
le passeport.

Abderrahmane ALAOU

PASSEPORT 4 -

يجرى العمل بهذا الجواز في جميع الاقطار ، سوى
الاقطار المنصوص عليها اسفله :

Ce passeport est délivré pour tous pays sauf, s'il y a lieu,
les exceptions ci-après :

1979 : IL est interdit de
renouveler son passeport
en France

18 JUN 1978 ينتهي العمل بهذا الجواز بتاريخ
Il expire le

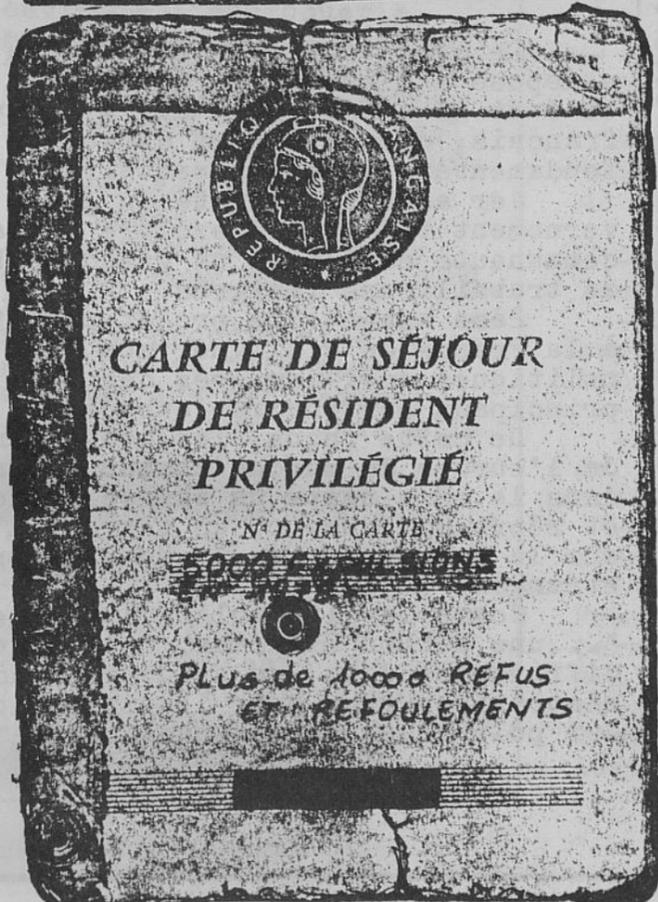
CONSULAT DU MAROC A LILLE وحرر في
Fait à

بتاريخ 28 JUN 1968
le

امضاء وطابع السلطة
التي سلمت الجواز.
Signature et cachet
de l'autorité qui a délivré
le passeport.

وزارة الشؤون الخارجية
20
M. DERRAMAS
des Affaires Etrangères

وزارة الشؤون الخارجية
5
M. DERRAMAS
des Affaires Etrangères



TRAVAILLEURS MAROCAINS !

exigeons le renouvellement des passeports en france !

NON AUX MESURES STOLERU !

mai-juin 79 n° 14 2 Frs

LES TRAVAILLEURS immigrés disent " y en a marre "

— CRISE ET CHOMAGE... —

— Depuis quelques années, le nombre de chômeurs en France n'a pas cessé de grimper. En ce début d'année 1979, il y a plus de 1 million 400 000 chômeurs, sans compter ceux, qui par milliers ne sont pas inscrits à l'A.N.P.E., et parmi eux tous les travailleurs immigrés clandestins qui ont perdu leur travail.

Les fermetures d'entreprises et la récession économique qui a touché en particulier les secteurs les plus productifs de l'économie française — textile, houillères, sidérurgie, bâtiments et travaux publics... — a jeté au chômage des milliers de travailleurs, et en premier lieu parmi eux un grand nombre de travailleurs immigrés.

— La part des chômeurs immigrés dans la statistique du chômage global recensé se répartie de la manière suivante:

1974 — pour 2,4% de la population active immigrée touchée par le chômage, il y a 2,8% de chômeurs français

1975 — Salariés étrangers
 Juin 4,9%
 Sept. 5,3%
 Déc. 5,9%

Salariés nationaux
 Juin 3,7%
 Sept 4,8%
 Déc. 5,1%

Pour la même année, parmi les demandeurs d'emploi, il y a:

Janv. Mars 15,1% de demandeurs d'emploi étrangers
 Mars Juin 14,8%
 Juin Sept 10,3%
 Sept Déc 12%

Pour la période oct. Sept., parmi les allocataires ASSEDIC, la part des maghrébins était de 49%.

Parmi les demandeurs d'emploi étrangers recensés en 1977, la part des maghrébins était de:

Mars 77 53,8%
 Juin " 53,6%
 Sept " 51,7%
 Déc " 52,4%

(Source: Migrations infos Mars 78 D.P.M.)

En septembre 1978, on enregistré 124 466 immigrés sur les 1 284 583 demandeurs d'emploi en France (Soit près de 10%)

— Il ya lieu donc de s'alarmer à la lumière de ces chiffres édifiants, sur la situation de ces milliers de chômeurs tant immigrés que français ainsi que sur celle de tous ceux qui, demain, et l'évolution par les chiffres le démontre, seront la proie du chômage, véritable spectre de la société d'

Cependant, nous attirons l'attention de l'opinion publique française sur la précarité de la situation de la population immigrée en France, et en particulier surtout sur tous ces travailleurs immigrés au chômage

— STOLÉRU-BONNET

ET LEUR PROJET de LOI —

— Le ministre d'état chargé de l'immigration, à franchement dire ne fait pas de demi-mesure, et n'y va pas de main morte.

Du haut de son ministère, il catapulte de véritables "bombes" contre les travailleurs immigrés "bombes" qui s'appellent "Mesures Stoléru" et toute récente, "projet de répression Stoléru" discuté à l'assemblée nationale jeudi 19 avril.

Les travailleurs immigrés ont fini par le connaître, tant en France qu'en Belgique, Hollande, Allemagne fédérale... Son nom est devenu synonyme de répression.

UN SUR MILLE...

Au 1^{er} janvier 1978, 4 millions 236 994 étrangers résidaient en France contre 4 millions 196 136 en 1976 et 4 millions 128 312 en 1975. 2 millions 505 571 étaient soumis au régime général, les autres venant d'Etats qui ont des conventions particulières avec la France — 829 572 Algériens, 696 512 ressortissants de pays de la Communauté économique européenne, 102 207 ressortissants des pays africains d'expression française situés au sud du Sahara, — enfin, 102 427 réfugiés et apatrides.

4 854 d'entre eux ont été expulsés en 1978, 5 330 en 1977, 4 450 en 1976, 3 715 en 1975, 2 709 en 1974. Les refus de séjour ne sont pas comptabilisés, précise le ministère de l'Intérieur, pas plus que les refoulements puisqu'on ne peut en assurer l'exécution. Ils seraient de l'ordre d'une dizaine de mille par an, la même personne pouvant faire l'objet de plusieurs refus de séjour. Enfin, le ministère de l'Intérieur estime à deux ou trois cent mille le nombre des étrangers en situation irrégulière.

le monde

— Le projet de loi que Stoléru a déposé à l'assemblée nationale et dont il a fait part aux syndicats français, comporte deux aspects fondamentaux et complémentaires

1er aspect: Volonté du gouvernement français d'exclure de la communauté nationale un grand nombre de travailleurs immigrés

2ème aspect: Ce projet permet à la France de s'aligner sur les politiques anti-immigrés des ses principaux partenaires européens. De cette façon, les gouvernements de l'Europe du marché commun créent dans le même temps un espace judiciaire et répressif commun, un terrain d'entente sur la répression de la population étrangère en Europe.

Comme le dit Stoléru lui-même, "...une action efficace, malgré les différences dans les structures administratives..... pour l'unification des politiques européennes..."

L'article 6 du même projet Stoléru soulève quand à lui l'indignation la plus profonde. Il préconise l'expulsion pour tous les cas suivants: "...sila présence d'un étranger constitue une menace pour l'ordre (quel ordre?) public, si un étranger est trouvé en possession d'un titre de séjour contrefait.....Si l'étranger auquel le renouvellement de sa carte de séjour lui a été refusé s'est maintenu en France"

D'autre part, les préfets des départements qui font les frontières sont autorisés à prononcer des expulsions. N'oublions pas ce qu'a dit Stoléru, "des actions efficaces...et rapides"

Ce projet dit encore ceci: "le maintien des immigrés en instance d'expulsion pendant le temps nécessaire à leur départ..." dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire, ce qui veut tout simplement dire: légalisation et multiplication des prisons du genre (bien connu!) d'ARENC.

Voilà donc un projet bien lourd de discriminations et de restrictions de libertés les plus élémentaires des travailleurs immigrés

Stoléru, en élaborant ce projet, a jeté dans les poubelles de l'histoire la déclaration des droits de l'homme de 1789, la convention européenne des droits de l'homme, la déclaration universelle des droits de l'homme de 1950 même les conventions signées avec les états fournisseurs de main-d'oeuvre étrangère!

— POUR UNE RIPOSTE UNITAIRE —

La seule arme dont peuvent disposer aujourd'hui les milliers de travailleurs qui luttent, tant immigrés que français, demeure L'UNITE.

C'est pourquoi, tout particulièrement en cette période de crise, et par la même de lutte, les travailleurs doivent avancer dans le processus d'unité de la classe ouvrière.

Ce processus d'unification du mouvement de lutte ne peut en aucun cas laisser en marge la défense des droits des travailleurs immigrés.

La communauté d'intérêts entre tous les travailleurs, qu'ils soient immigrés ou français, face aux tentatives du gouvernement français de faire subir les frais de la crise à l'ensemble de la classe ouvrière en France, doit amener toutes les forces progressistes et démocratiques présentes en France, en particulier les organisations syndicales C.G.T. et C.F.D.T.

A DENONCER LA POLITIQUE DU POUVOIR FRANCAIS DE RENVOI MASSIF DES TRAVAILLEURS IMMIGRES

A ENGAGER LEURS FORCES DANS LA LUTTE UNITAIRE FRANCAIS-IMMIGRES CONTRE LE CHOMAGE POUR LA DEFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEURS IMMIGRES EN FRANCE

DEVELOPPER UN FRONT OUVRIER UNITAIRE EUROPEEN POUR FAIRE ECHEC AUX MANOEUVRES IMPERIALISTES.

greve au foyer rue de lancry

Depuis plus d'un an, les résidents d'un foyer immigrés, situé au 59 rue de Lancry, à Paris, sont en grève; depuis des années, la propriétaire, profitant de ce que les résidents ne savent pas lire, leur faisait signer un "compromis de vente".

Le montant des sommes payées est de 8 à 10 fois supérieur à celui qui normal pour des tels logements.

Voici l'un des exemples les plus parfaits et le plus significatif de l'escroquerie dont sont victimes bon nombre de travailleurs immigrés en France. Madame GOT, la propriétaire, fixe un prix pour le local qu'elle cède aux locataires, qui devront verser des mensualités pendant une année, au bout de laquelle ils devront compléter la différence, pour devenir propriétaire!!!!

Ainsi, la propriétaire détourne la loi et fait payer aux locataires des prix exorbitants pour des locaux soumis à la loi de 1948.

Ils se sont organisés dans le cadre d'un comité de résidents et ce, pour défendre leurs droits et leur dignité.

Ils ont déclenchés une grève des loyers, puis intenté une action en justice dans l'aboutissement en première instance a été en leur faveur.

Mais cette propriétaire qui les exploitait à la fois en tant qu'ouvriers et en tant qu'immigrés, a interjeté l'appel.

Une audience de la cour d'appel devrait avoir lieu le lundi 23 avril 1979 au palais de justice de Paris.

UN CABINET DE TOILETTES pour 5 étages?,
ECLAIRAGE INSSUFISANT
MURS DELABRES
PAS DE CHAUFFAGE,
PAS D'EAU CHAUDE....

Voilà donc dans quelles conditions vivent la plupart des travailleurs immigrés!

Voilà, aussi pourquoi les locataires de la rue de Lancry ont déclenché cette grève pour:

- Rétablissement du statut de locataire
- L'application de loi sur les surfaces corrigées par la détermination des loyers.
- Remise en état des lieux.
- Installation du chauffage, de l'eau chaude et des appareils anti-incendies
- Engagement d'un concierge avec téléphone.

L'Association des Marocains en France, section de Paris, apportera sa contribution militante à l'action des locataires pour et jusqu'à l'aboutissement de l'ensemble de leurs revendications légitimes.

Début de protestation au 49 rue Léon Frot, à Paris

Dans un immeuble, situé au 49 rue Léon Frot à Paris 11ème, habitent plus de trente travailleurs immigrés maghrébins pour la plupart marocains

Dans cet immeuble, une fois le portail passé commence un tout autre monde: Celui de la "réclusion solitaire" comme pourrait l'appeler l'écrivain et journaliste marocain Tahar Ben Jelloun; on ira même plus loin en disant que l'on y vit la réclusion criminelle, CAR IL EST UN CRIME QUE DE LAISSER DES HOMMES SUBIR DE TELLES CONDITIONS DE LOGEMENT!

Des murs entièrement délabrés sur lesquels on peut lire la misère des immigrés

Des couloirs sinistres, sans lumière,

Des escaliers qui ne supportent plus le poids des personnes qui l'empruntent, et dont les rampes basculent quand on les touche,

Quant aux chambres leur état dépasse de loin les limites de la tolérance humaine.

LA FACE CACHEE DU DIALOGUE FRANCAIS-IMMIGRES

Tous les jours, on expulse.
Tous les jours, on refoule.
Tous les jours, on refuse
des séjours.

Et les Français ne le
savent pas.

Il n'y a pas qu'en Union
Soviétique ou en Amérique
du Sud que les droits de
l'homme sont bafoués. Il
n'y a pas que l'Allemagne
ou la Suisse qui expulsent
massivement. Mais pour
les travailleurs immigrés
anonymes, cela se passe
dans l'indifférence générale.

C'est pour eux que nous avons
voulu faire ce dossier. Les
cas que nous vous présentons
sont ceux auxquels nous avons
été confrontés. Pour la
sécurité des intéressés, nous
avons été conduits à changer
des détails pour ne pas
permettre leur identification.
Toutefois, le collectif garan-
tit l'authenticité des faits
et signale qu'il ne s'agit
pas de bavures, mais de prati-
ques courantes.

En argot, informer se dit
" affranchir ", c'est pourquoi
nous vous demandons de trans-
mettre l'information, afin
d' " affranchir ", c'est-à-dire
de " rendre civilement libre ".
Pour cela, le poids de l'opi-
nion est important.

Nous espérons qu'après la
lecture de ce dossier, les
Français marqueront leur
inquiétude et leur indigna-
tion et agiront en solidarité
avec nous.

DOSSIER réalisé par

le COLLECTIF «S.O.S.

REFOULEMENT»

QUELQUES EXEMPLES DE PRATIQUES ADMINISTRATIVES...

1 REFUS DE SEJOUR

"Pas d'ascendants"

- Madame Z..., née en Algé-
rie, a vécu en France, a
épousé un Français et est
de nationalité française.

Elle a un frère qui est
dans le même cas : né en
Algérie, a vécu en France,
épousé une française, de
nationalité française.

- Le père de Madame Z...,
Algérien, a vécu en France
de 1936 à 1965. Sa mère,
Algérienne, a vécu en Fran-
ce de 1948 à 1965.

- Les deux parents sont re-
tournés en Algérie, en
1965, au moment de la re-
traite du père.

- en 1977, décès du père.
La mère, après les obsèques
revient en France auprès de
ses enfants, avec l'inten-
tion de s'installer définiti-
vement chez sa fille.
Elle a 62 ans, est cardia-
que et n'a plus personne
en Algérie.

Elle est entrée en France
avec son passeport touris-
te.

- Madame Z... effectue alors
des démarches à la préfec-
ture pour obtenir la régu-
larisation du séjour de sa
mère.

Réponse : "Impossible...
Il n'y a plus de réguli-
sation. Il faut faire une
demande d'introduction à
partir de l'Algérie".

- La mère de Madame Z...
repart donc pour l'Algérie.

- Madame Z... dépose alors
une demande d'introduction
en bonne et due forme à la
préfecture.

- Nouveau refus : "Impos-
sible... Les Algériens ne
doivent plus faire venir
leurs ascendants..."

- "Mais je suis française"

- "Impossible... Les textes
concernant les familles de
travailleurs immigrés sont
formels... Pas d'ascendants
algériens..."

- "Mais je ne suis pas
travailleur immigré, je
suis française..."

- "Pas d'ascendants" !

4 "Touriste refoulée" (Bis)

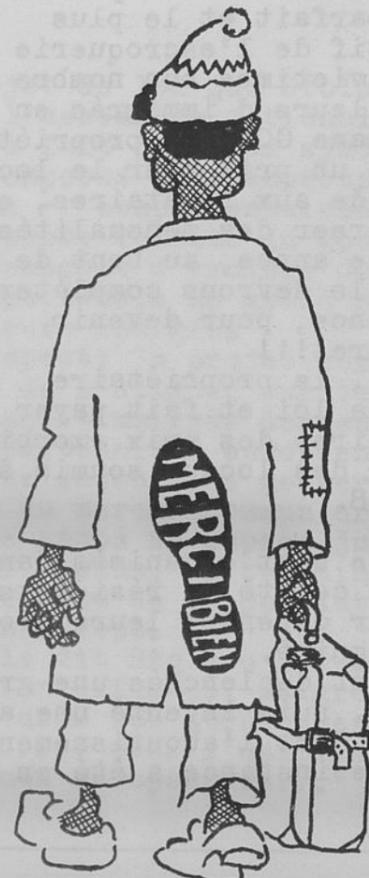
Mohamed, travailleur
tunisien, entré en 1973
en France par l'intermé-
diaire de l'O.N.I. est
muni de séjour et de tra-
vail en règle.

A la fin de ses vacances
en Tunisie, il a voulu
ramener sa femme pour un
séjour touristique en
France, afin de prolonger
un peu la période de vie
commune possible.

Sa femme, tout en étant
munie d'un passeport
valide, a été mise dans
le premier avion pour
Tunis dès son arrivée à
Orly.

Son mari n'a même pas pu
reprendre contact avec
elle pour lui dire auro-
voir.

A quoi peut servir un
passeport ?



Dessin de KONK Le Monde du 29.7.77.

La Logique de l'Administration...

En France depuis 1971, Bachir a travaillé comme intérimaire ; le titre provisoire de séjour qui lui était accordé lui est retiré après une condamnation de deux mois de prison pour une altercation.

Sommé de partir, il refuse, car il vit depuis trois ans avec une française et ils ont un enfant.

Lorsqu'il demande une autorisation de mariage, elle lui est refusée parce qu'il n'a pas de carte de séjour. Ils vont se marier en Tunisie au Consulat de France.

Lorsque Bachir demande la naturalisation, on ne peut lui constituer le dossier, parce qu'il n'a pas de carte de séjour.

Sur les conseils de la Préfecture, Bachir écrit au Ministère de l'Intérieur. La réponse vient après 10 mois : c'est "non". Comme durant tout ce temps, il n'a qu'un titre provisoire de séjour, il ne peut travailler. Le couple, qui a maintenant deux enfants, vit sur le salaire de concierge de sa femme. Les deux enfants sont français.

Pourquoi cet acharnement contre un père qui veut vivre auprès de sa femme et de ses enfants ?

Que leur arrivera-t-il s'il doit partir ?

"D'ailleurs, vous avez fait de la politique..."

Mohamed est en France depuis 1973, en situation régulière. Il perd ses papiers, y compris son passeport. Il reçoit un "certificat de perte".

Lors d'un contrôle dans la rue, Mohamed n'a pas ses papiers sur lui (et pour cause !). Pendant 15 heures il est gardé à vue dans plusieurs commissariats, puis à la Préfecture. A la fin, il est libéré avec une notification de refoulement dans les huit jours. Le motif : un étranger n'a pas le droit de faire de politique en France. En effet, Mohamed avait participé en 1975 à une manifestation culturelle : le Festival de Théâtre Populaire des Travailleurs Immigrés à Puteaux.

Est-il défendu de perdre ses papiers ?

L'expression culturelle est-elle réservée à la population française ?

REFUS DE SEJOUR

"Pour l'exemple"

- Ahmed R..., Algérien, en France depuis 6 ans. Travail régulier. Salaire normal. Logement décent. A laissé en Algérie, hébergée chez son frère, sa jeune femme, qu'il se décide à faire venir en France.

- Madame R... débarque en France avec son passeport touriste.

Se présente au commissariat du domicile de son mari pour demander un permis de séjour Refus.

Elle explique sa situation à l'assistante sociale qui écrit à la Préfecture une lettre circonstanciée pour justifier la demande de séjour de Madame R...

- Au bout de deux mois, réponse, communiquée verbalement par l'intermédiaire du commissariat : "une suite favorable pourra être donnée à cette demande mais à condition qu'elle émane du pays d'origine. Que Madame R... retourne en Algérie et fasse sa demande d'introduction..."

- L'assistante sociale demande des explications à la Préfecture.

Réponse : "c'est pour l'exemple".

REFUS DE SEJOUR

"Il ne suffit pas de faire un enfant" !

- CHERIFA, jeune marocaine de 19 ans est entrée en France comme touriste. Elle vit maritalement avec M..., jeune Algérien majeur, en situation régulière de séjour et de travail. Elle est hébergée dans la famille de celui-ci, en France depuis longtemps.

Elle attend un enfant.

M... fait donc pour elle une demande de régularisation de séjour à la Préfecture.

Réponse : Refus :

"Situation à revoir. Le fait d'avoir un enfant commun ne suffit pas pour obtenir le séjour.

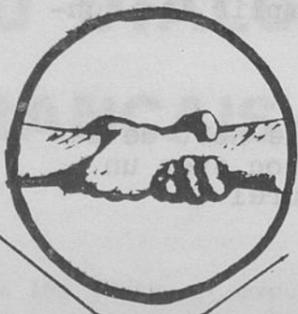
Il faut remplir les conditions" !

Quel sera le sort de la mère au Maroc avec un enfant naturel ?

C.A. Ouvrier Marocain à 33 ans il risque l'expulsion. Entré en France en 1976, il obtient un contrat de travail dans les mines. Il a une carte de séjour valable jusqu'au 30 Mars 1978 et une carte de Travail valable du 22.12.76 au 21.6.1978 pour refaire ses papiers il va à la préfecture de Nanterre avec tout ces papiers, à la préfecture on lui retire ses papiers et on lui donne une autorisation de séjour de trois mois. A l'expiration de son autorisation il obtient une prolongation de trois mois, on lui retire le contrat qu'il avait avec les Mines. Il trouve un travail régulier avec des fiches de paie. A la police il n'a pas pu présenter le certificat de travail parce qu'il avait peur de le demander à son employeur apprenant qu'il a des ennuis de papiers l'employeur le licencie.

Ce cas révélateur de la politique gouvernementale vis à vis des travailleurs immigrés qui ont contribué à l'élévation économique de la France fait que la situation de l'immigré reste précaire et fragile face à l'appareil administratif et ses pratiques discriminatrices. Quel travailleur émigré n'a-t'il pas eu à subir les vexations de toutes sortes, au cours d'un contrôle de papiers, où aux guichets de n'importe quelle administration où soit disant service Public? Face à cette situation que subissent les travailleurs immigrés. Comment un gouvernement qui se vante d'être le premier pays à avoir adopté les droits de l'homme ne respecte pas ces droits que revendiquent les travailleurs immigrés Ce droit au séjour et au Travail. Le droit de vivre une vie qu'il aura choisi.

4ème FESTIVAL DES TRAVAILLEURS IMMIGRES



12 MAI au 4 JUIN

19 MAI JOURNEE NATIONALE SUR LES FEMMES IMMIGREES

Apartir de 14 Heures
Maison des travailleurs immigrés
46 rue de Montreuil
Paris 75 011

Les états européens tendent à coordonner leurs politiques dans tous les domaines. Cette intégration européenne tout comme la situation dramatique de l'emploi sont les effets directs de la restructuration de l'économie à l'échelle mondiale, elle même engendrée la crise d'ensemble que traverse le système impérialiste.

Les répercussions sur l'ensemble des travailleurs en Europe atteignent des proportions très graves, tant dans le domaine du travail que dans celui du logement, mais encore dans celui des prix à la consommation des produits les plus élémentaires. La situation ainsi faite aux travailleurs exige une riposte efficace, unitaire et organisée en vue de mettre en échec du plan européen qui vise à accentuer et à unifier l'exploitation de la classe ouvrière et de toutes les masses laborieuses.

Cette riposte est déjà engagée par des milliers de travailleurs, immigrés et français, à travers tous les secteurs économiques touchés par la crise (sidérurgie, batiments, travaux publics,.....), mais aussi à travers le secteur du logement, avec en tête, il faut les citer, les milliers de résidents immigrés en grève de loyer, des foyers SONACOTRA.

Cependant, ces luttes, qui se développent, aussi bien sur la base et sur les thèmes de la défense de l'emploi et d'une meilleure condition pour les travailleurs immigrés en France, doivent aujourd'hui, en particulier au moment de l'élection du "parlement européen", s'accompagner, et ce, sans demi-mesure, du thème DEFENSE DES DROITS DES TRAVAILLEURS IMMIGRES EN EUROPE

Le 4ème FESTIVAL DES TRAVAILLEURS IMMIGRES qui se déroulera cette année dans les 4 principaux pays européens à forte concentration de travailleurs immigrés (France, Belgique, Hollande Allemagne fédérale) du 4 12 mai au 4 juin 1979, aura pour thème essentiel la "Défense des droits des travailleurs immigrés en Europe".

Toutes les organisations, démocratiques, progressistes, étrangères ou françaises, les organisations syndicales françaises,

toutes les personnes qui veulent agir en solidarité avec les travailleurs immigrés,

SE DOIVENT DE SOUTENIR CE 4ème FESTIVAL, par tous les moyens, matériels, financier, mais encore, et surtout en faisant connaître partout celui-ci, enfin en apportant leur contribution militante en participant au x comités de soutiens qui se sont constitués un peu partout, en France et en Europe (Grenoble, Lyon, St-étienne, Paris, Auxerre, Marseille, Avignon, Pau, Valence, St-denis Nanterre, Chevilly-Larue.....)



12 MAI GRAND GALA D'OUVERTURE

A
A PARTIR DE 14 Heures
Hippodrome de Paris - Porte de Pantin

Programme: DJURJURA
CARLOS ANDREU
PAUL DAKEYO HEIDI GUELLA
PATRICE LUMUMBA MUSTAPHA EL KURD
LOU VERDIER AHMED BEN DIAB
MARTIN ST PIERRE EL ORBANE
Et beaucoup
d'autres groupes
de musique

26 MAI JOURNEE SUR LES PROBLEMES
DES JEUNES immigrés

A partir de 14 Heures
à la "Maison des travailleurs immigrés"

3 JUIN GRAND GALA DE CLOTURE

De 14 Heures à 23 Heures
STRASBOURG

Programme: BERNARD LAVILLIERS
OSWALDO RODRIGUEZ
NEDJMA
IDIR
La Troupe "AL JAMAHIR"

A PROPOS DES PASSEPORTS Marocains

Hier comme aujourd'hui, les Travailleurs Immigrés Marocains en France sont confrontés aux problèmes des passeports. En effet, le gouvernement marocain par sa nouvelle loi sur le renouvellement des passeports voulait porter atteinte aux droits des travailleurs en leur imposant de renouveler leur passeport dans leur province d'origine et de demander obligatoirement une carte nationale. Mais, à travers différentes formes de protestation (pétitions, tracts) ainsi que notre lutte et notre unité, la loi était mise en veilleuse et le gouvernement s'est vu reculer.

A présent, et d'une manière indirecte, le gouvernement marocain crée des conditions pour faire appliquer sa loi:

1. Cette loi promulgue que les anciens passeports ne sont plus valables à partir du 1er Mars 1979, et par là, les travailleurs marocains seront obligés de rentrer au Maroc pour avoir leur nouveau passeport.

2. Une propagande mensongère bat son plein, disant que 80% des travailleurs marocains ont déjà renouvelé leur passeport et que seul 20% ont encore leur ancien passeport. Ces déclarations sont dénuées de toute vérité, et nous sommes en mesure de prouver le contraire.

Etrange coïncidence ! Au même moment, les autorités françaises, à travers leur ministre chargé des affaires pour l'Immigration, Stoléru, se préparent à présenter un projet de loi, au cours de la prochaine session parlementaire, contre les travailleurs immigrés. Parmi les clauses de ce projet, l'expulsion de tout travailleur qui revient en retard de ses vacances.

Nous savons et ceci malgré la pourriture que connaît l'administration marocaine, la négligence et les insultes adressées à nos travailleurs par les autorités marocaines, qu'un mois reste insuffisant pour avoir le passeport. Nous savons aussi que dorénavant nous n'obtiendrons qu'une carte de séjour d'une année.

Nous affirmons de nouveau, que cette loi concernant le renouvellement des passeports au Maroc reste une loi qui va à l'encontre des intérêts de l'Immigration marocaine puisque parmi ses buts on trouve :

- . contrôle des travailleurs marocains lorsqu'ils rentrent au Maroc.
- . la division entre les travailleurs marocains et les travailleurs français qui défendent leurs droits communs.
- . soutien au gouvernement français afin de faciliter les expulsions
- . menaces et provocations des militants travailleurs ou étudiants pour les obliger à rentrer au Maroc.

Travailleurs Immigrés Marocains !

Le gouvernement réactionnaire marocain ne s'est pas limité à ce qu'

il a fait pour nos fils et nos familles. Nous le voyons aujourd'hui et malgré cette pseudo-démocratie, élargir sa répression.

Tous les travailleurs immigrés se rappellent les pratiques des consulats et de l'amicale policière et de la banque populaire, ainsi que leurs méthodes répressives. Leur but est clair Mettre en cause notre droit au séjour, à l'expression et à la défense de nos droits légitimes.

Le passeport est un droit pour tout citoyen marocain. Nous devons nous unir et lutter afin d'obtenir le renouvellement des passeports en France.

IMMIGRATION

INFORMATIONS DE LA SECTION A.M.F. de RENAULT - FLINS

A Renault-FLINS, la situation est marquée par deux événements principaux: la grève de l'atelier des Presses et les conséquences de la restructuration sur les conditions de travail.

La grève des Presses a marqué l'année 1978 à Renault-Flins et a eu un grand retentissement en France. Les ouvriers réclamaient le P 1 pour tous. Les ouvriers de cet atelier sont presque tous des immigrés: Marocains, Algériens, Sénégalais, Portugais. Le travail y est très dur, par les cadences et le bruit infernal des machines. Les grévistes ont occupé leur atelier et ont été expulsés deux fois par les C.R.S. Mais la grève n'a pas été étendue à l'ensemble de l'usine, et cet échec a empêché la grève des presses de réussir. Au contraire, la direction a voulu faire un exemple et frapper le plus fort possible les grévistes: quarante deux ouvriers ont été licenciés dont trois délégués CFDT et CGT. La direction a même engagé des poursuites judiciaires contre un militant immigré de la CFDT, le rendant responsable de tout le déroulement de la grève; l'échec de la grève marque encore l'usine et est en partie responsable de la difficulté actuelle à relancer les luttes à Flins.

La restructuration dans l'automobile prend plusieurs formes. La principale est la modernisation par le développement de l'automatisme. Cela réduit le nombre d'emplois et le plus souvent augmente les cadences pour ceux qui conduisent les machines automatiques. Par ailleurs, la direction tirant argument (comme toujours) de la concurrence internationale augmente les cadences dans tous les ateliers, réduit les effectifs, y compris dans les bureaux. Enfin, la direction profite des conséquences de l'échec de la grève des presses pour engager une lutte importante contre les arrêts maladie. En jouant de plus sur la peur du chômage, elle licencie ceux qui s'arrêtent "trop", selon elle. Ainsi, plus de sept ouvriers ont été licenciés depuis le mois de septembre 78 à Flins.

Ce tableau n'est pas très optimiste, mais il reflète la réalité de la situation à Renault-Flins actuellement, montre les divers aspects de l'offensive de la direction. Faut-il dire que les ouvriers ont baissé les bras?

SUITE Page

dossier: — Le MAROC A L'HEURE DE LA CRISE—

1^{ERE} PARTIE

Le Maroc connaît actuellement un climat social le moins qu'on puisse dire, tendu. Des luttes ouvrières sont menées à travers tous les secteurs et auxquelles s'ajoutent les grèves que mènent les élèves et les étudiants, et une fois de plus le pouvoir y répond par une répression faisant couler du sang à nouveau.

Et c'est dans le but de contribuer à éclaircir le pourquoi de cette radicalisation et de mobilisation des masses populaires que nous nous proposons de commencer aujourd'hui une série d'articles visant à mettre en évidence la réalité marocaine résultant de la politique économique et sociale adoptée par le pouvoir en place.

Quelques éléments sur la Répartition des revenus au Maroc

En consultant certaines données statistiques à titre indicatif, l'inégalité qui frappe la répartition des revenus au Maroc, non seulement se manifeste clairement, mais encore, ne fait que s'accroître. Ainsi "l'enquête de consommation" réalisée en 1971 par le Secrétariat d'Etat auprès du 1er Ministre, révèle que durant la période 67-71, la part des dépenses de consommation revenant aux 10 % des ménages les plus riches (soit approximativement 1.620.000 personnes) est passée de 25 % à 37 %, alors que celle des 10 % les plus pauvres, a regressé de 3,3 % à 1,24 %.

En 1971, la consommation par tête, des citadins est 2,2 fois supérieure à celle des ruraux alors qu'en 1967, elle l'était de 1,7.

Ce sont là des chiffres puisés dans des documents officiels, et donc à ne prendre en considération qu'à titre indicatif car ce qu'on observe dans la réalité dépasse de loin la relative atrocité que font ressortir ces données statistiques.

On remarque néanmoins une inégalité accrue dans la répartition des revenus, significative de la détérioration continue du pouvoir d'achat de l'écrasante majorité du peuple marocain et partant de sa paupérisation absolue.

Mais pourquoi cette inégalité, cette concentration des revenus au détriment de la majorité du peuple ? Est-ce parce que c'est "naturel" ? ou parce que les uns (ceux à qui bénéficie l'actuelle répartition) y laissent leur sueur alors que les autres tirent leur flemme ? Ce n'est ni l'un, ni l'autre, le problème résulte des structures politiques en place et de la politique sociale et économique qui en découle.

En effet, la structure de la répartition des revenus au Maroc et les inégalités qui caractérisent cette distribution, résultent de cette politique de classe, politique de la classe dominante pour laquelle tous les moyens sont bons pour préserver et accroître ses intérêts de classe, intérêts qui vont à l'encontre de ceux de la masse laborieuse.

un bref bilan de cette politique sociale et économique est la réalité qui prévaut actuellement au Maroc : paupérisation des masses laborieuses, déperditions organisées au niveau de l'enseignement, maintien des primautés de la domination impérialiste, orientation de la production agricole en fonction du marché européen, etc...

Répartition par groupes socio-économiques pour l'ensemble du pays : -71-

GROUPE SOCIO-ECONOMIQUE	REVENU en Dh par mois
1. Cadres administratifs supérieurs ..	2.307
2. Employés de bureau	1.079
3. Professions libérales. Techniciens. Assistants	873
4. Vendeurs	564
5. Travailleurs dans l'industrie et les mines	562
6. Travailleurs des transports et services	509
7. Exploitants agricoles	383
8. Inactifs	375
9. Artisans	299
10. Population active non classée ..	271
11. Ouvriers agricoles	250

SUITE DANS NOTRE
Prochain Numéro d'AL-JALYA

ACHETEZ,
LISEZ, FAITES
CONNAITRE "AL-JALYA"

LUTTES et

Répression

Dans son dernier interview à France-inter, le roi Hassan II disait: "Heureusement que nous avons une jeunesse politisée...sinon que deviendrait le Maroc?..."

Depuis, sa police et sa gendarmerie a jeté en prison des centaines de ces lycéens et de ces étudiants politisés, ainsi que leurs professeurs!

A tous ces messieurs du gouvernement et de la monarchie corrompue, des milliers de lycéens et de étudiants, des milliers de travailleurs viennent d'amorcer un large mouvement de protestation et de lutte et là, se trouve leur réponse réelle au prétendu processus de démocratisation.

Depuis février, les grèves n'arrêtent plus. Déjà, dès l'automne 78, plusieurs arrêts de travail ont été observés chez les agriculteurs, chez les banquiers les mineurs du phosphate, dans les hopitaux... Ce mouvement se généralisera au début de l'année 79 à l'ensemble des secteurs et à travers tout le Maroc:

- Important mouvement de grève chez les dix mille cheminots de l'O.N.C.M., qui paralysera le trafic ferroviaire pendant plusieurs jours
- Grève chez les 10 000 travailleurs de l'O.C.P. de Khrouigba et de Jérada
- Grèves chez les dockers du port de Casablanca
- Grèves dans le secteur des banques
- Grèves chez le personnel des hopitaux, de l'aviation civile, chez les postiers,....

Ce large mouvement de grève sera suivi dès fin février/début mars par une vague de grèves généralisée et d'ampleur nationale entamées par des milliers de lycéens et d'étudiants, ainsi que leurs professeurs. (Kénitra, Casablanca, Rabat, Mèknès, oujda, Sidi-kacem... DES CENTAINES DE BLESSES,.... PLUSIEURS MORTS..... DES CENTAINES D'ARRÊTATIONS Pour tous ceux qui disent "Défendons les acquis démocratiques" Nous leur demanderons, "Où sont-ils???"

IMPERIALISME, BAS LES PATTES EN AFRIQUE DU NORD-OUEST

Le 9^e congrès de notre association (AMF), se tenant au lendemain de la signature des accords tripartites imperialo-reactionnaires de Madrid sur le Sahara marocain, a clairement pris position contre ces accords de trahison, et aux côtés du peuple marocain sur ses droits inaliénables à la libération de tous les territoires sous le joug du colonialisme espagnol, tant au nord qu'au sud du Maroc. Ceci étant, le congrès n'a pas omis de préciser la position de notre association quant à la politique chauvine et réactionnaire de démagogie que prône la classe compradore marocaine vis-à-vis de la question nationale.

CONTRE TOUT ACCORD IMPERIALO-REACTIONNAIRE DANS LA REGION, MAIS CONTRE AUSSI LA CREATION DE TOUT MINI-ETAT AU SAHARA MAROCAIN OU LA DIVISION TANT HUMAINE QUE TERRITORIALE DU SAHARA. TELLE A ETE EN BREF LA POSITION DE NOTRE ASSOCIATION LORS DE LA TENUE DE SON 9^e CONGRES EN DECEMBRE 1975.

Entre temps bien des événements ont eu lieu.

Et les accords tripartites de Madrid, par leur caractère imperialiste et réactionnaire, en furent bien la raison principale.

En effet, loin de réaliser les aspirations nationales progressistes du peuple marocain, loin de fortifier ses positions pour une lutte plus ouverte et plus vaste contre la classe compradore, encore moins de trouver une solution juste et achevée au problème du Sahara, les accords de trahison de Madrid qui sanctionnent la division du Sahara entre le Maroc et la Mauritanie, la division des masses sahraouies marocaines, la tutelle imperialiste économique politique et militaire (bases militaires), l'abandon de Ceuta Melilia et les Iles Jaâfarines au colonialisme espagnol, ces accords n'ont fait que:

- créer un climat chauvin entre les peuples de la région et un climat de tension continue entre les Etats préparant une guerre fratricide dont l'issue ne peut être qu'au détriment des peuples de la région,

- mener les trois pays à une politique économique de guerre créant d'insurmontables crises économiques et permettant l'exploitation forcée des peuples maghrébins par les classes dirigeantes,
- renforcer et légaliser l'exploitation imperialiste sur toute la région,

- aliéner par une division de fait nos peuples pour mieux les assujettir à l'imperialisme,

- renforcer l'opposition aux accords de la part de la bourgeoisie d'Etat algérienne,

- renforcer le caractère séparatiste du Front Polisario.

Devant une telle situation, et afin d'éviter un affrontement militaire généralisé dans la région dépassant les prévisions des experts imperialistes et risquant d'échapper au contrôle de l'imperialisme français, ce dernier a tenté de reprendre en main la situation en fomentant un coup d'état imperialiste en Mauritanie.

Ce renversement de la situation qui prend en considération les intérêts de la bourgeoisie d'Etat algérienne, mais surtout, qui vise à rétablir des relations commerciales avec l'Algérie contre la compétition américaine et allemande, ce renversement a été entrepris dans le seul but de maintenir la main-mise française sur le Nord-Ouest africain.

Et c'est bien après ce retournement de la situation que les trois pays ont hissé le drapeau de la "paix" dans la région, que l'Espagne a décidé qu'elle n'a jamais été partie prenante dans l'accord de Madrid, que le Polisario a décrété un cessez le feu unilatéral sur toute la région de Rio de Oro, que la France a déclaré qu'elle est pour l'auto-détermination du peuple sahraoui, que la Mauritanie a déclenché un soi-disant processus de paix, que le Maroc allant dans le même sens "apprenait" à qui voulait l'entendre que les clefs de la situation sont dans les mains de la France...

C'est dire que les forces au pouvoir dans la région ont pris un autre chemin que celui des peuples, et allant à l'encontre des aspirations des masses déshéritées dans toute la région.

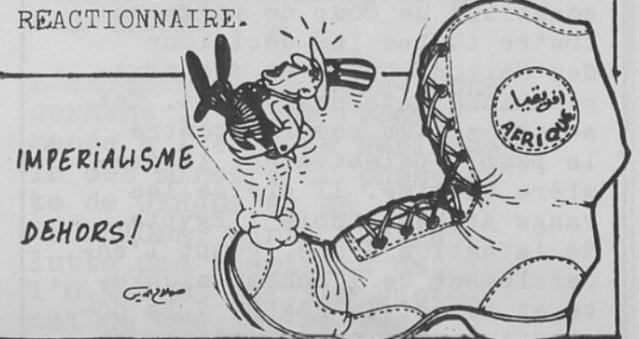
Ainsi, après 4 ans de l'accord de trahison de Madrid, l'imperialisme français tente encore une fois aujourd'hui de s'immiscer dans les affaires des peuples de la région et d'instaurer un nouveau arrangement entre les classes dirigeantes des trois pays sur la base d'une solution imperialiste.

Le peuple marocain, quant à lui a refusé les accords de Madrid et a lutté tant sur le front national que sur le front démocratique avec détermination contre la politique de la bourgeoisie compradore marocaine. Il a dénoncé toute la parodie de démocratie dont se pare le régime autocratique et absolutiste, ainsi que les positions réactionnaires et chauvines sur la question nationale.

Aujourd'hui le peuple marocain se donne pour tâche de combattre la politique économique d'austérité et d'exploitation ouverte que pratique la classe compradore marocaine, de combattre et de dénoncer plus que par le passé

les institutions mystificatrices et réactionnaires (parlement et conseils municipaux et communaux) le nouveau gouvernement et l'instauration d'un "conseil national de défense" exploitant le sentiment national du peuple marocain, et masquant une répression féroce contre toutes les forces révolutionnaires et démocratiques... ceci sur le front démocratique, quant au front national, le peuple marocain résolument anti-imperialiste se donne pour tâche de dénoncer et de combattre toute solution, arrangement ou accord qui se fera en dehors des peuples de la région et contre les droits légaux du peuple marocain pour son intégrité territoriale;

L'Association des Marocains en France, en accord avec les résolutions de son 9^e congrès et les décisions de sa commission administrative, se donne pour tâche quant à elle d'appuyer le peuple marocain dans la voie qu'il s'est choisie: la VOIE ANTI-IMPERIALISTE ET ANTI-REACTIONNAIRE.



SUITE Article Renault-Flins

Non, bien que les réactions soient encore éparpillées. Des grèves se déroulent dans certains ateliers contre des licenciements pour maladie, récemment une grève a réussi à empêcher le licenciement d'une ouvrière. Des actions sont envisagées sur les 35h, ou les congés sans solde (cette année, la direction en donne moins que l'année dernière, et de toute façon elle répond en moyenne à 65% des demandes).

De son côté, la section de l'A.M.F de Flins ne reste pas inactive. Elle a largement participé à la grève des presses à travers les organisations syndicales CFDT et CGT, et veut contribuer aujourd'hui à la relance de l'action. Par ailleurs elle a impulsé une action unitaire avec la CGT et la CFDT de Flins: une pétition de ces trois organisations circule actuellement auprès des travailleurs marocains pour exiger du consulat que le renouvellement des passeports soit fait en France et sans discrimination d'aucune sorte.

A Flins comme ailleurs la situation est difficile en conséquence de l'offensive patronale qui se durcit, et l'heure est à la relance de la lutte des travailleurs.

A.M.F Renault-Flins.

PALESTINE

Communiqué du Comité Exécutif de l'OLP

La question palestinienne est la cible d'un grave complot, après l'annonce faite par le président des USA qu'il est arrivé à un accord entre Begin et Sadate, appelé accord de paix, la paix israélo-égyptienne.

Il est tout à fait clair que cet accord concrétise l'abandon de tous les droits du peuple palestinien et de ses objectifs en vue de sa liberté, son indépendance nationale, et constitue un coup de poignard contre toutes les décisions des Nations-Unies et des organisations internationales. Cet accord est un complot contre le peuple palestinien, la première victime. Il divise les rangs arabes, isole l'Egypte de la nation arabe, rompt l'encerclement de l'ennemi sioniste et soumet la région à la domination américaine, fortement ébranlée par la révolution iranienne. Au moment où les acquis de la révolution palestinienne font l'unanimité, cet accord tente de diviser l'unité du peuple palestinien par le complot suspect de l'autonomie, d'ailleurs refusée fermement par notre peuple

C'est pour cette raison que les masses de notre peuple, dans la terre occupée et à l'extérieur, ont refusé unanimement cet accord, se sont soulevées face à ses exécutants et ont exprimé, activement, leur adhésion et leur attachement à leur unité nationale, à leur direction représentée par l'OLP. Elles ont exprimé leur attachement à leur droit à l'auto-détermination en toute liberté, à la libération de la terre usurpée et à la création de l'Etat palestinien indépendant sur le sol de leur patrie. C'est ainsi que toute la nation arabe a refusé cet accord honteux et l'a considéré comme une violation flagrante des accords précédents, comme un défi agressif à sa volonté et à son droit de libérer l'ensemble des terres arabes occupées et à la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien sur sa terre et sa patrie.

Malgré la propagande qui a entouré cet accord, affirmant qu'il réalise la paix dans les régions du Moyen-Orient, le monde entier est unanime sur le fait qu'il n'y a de paix ni de stabilité tant que la libération, le re-

tour et l'auto-détermination en toute liberté ne sont pas réalisés pour notre peuple. Toutes les forces du monde sont unanimes sur le fait que cet accord ne peut servir la cause de la paix, mais au contraire entraîner toute la région dans une situation explosive.

Aux masses de notre peuple
Aux masses de notre nation
Aux amis dans le monde entier,

Nous réalisons toute l'amertume et la souffrance qui envahissent les coeurs de nos masses à cet instant. Elles assistent à la détermination de l'impérialisme américain de fixer l'entité sioniste et la trahison de Sadate, présentée par les moyens d'information comme étant une victoire et une paix. Mais nos masses et les masses de notre nation arabe, qui ont eu l'occasion de faire échec aux accords capitulaires, qui poursuivent leur lutte depuis 15 ans, sont capables de faire échec à l'accord et à ceux qui le signent.

Ils sont seuls, mais nous avons le monde entier avec nous. Nous avons à nos côtés tous les peuples, et les forces éprises de paix et de liberté. Nous poursuivons notre ennemi, unifiant nos efforts, pour encercler la trahison et faire échec à la capitulation. Nous affirmons ce que nous avons déjà proclamé, la paix commence en Palestine et la guerre commence en Palestine.

Le 23.3.1979

INTERNATIONAL

MEETING de SOUTIEN à LA PALESTINE

Le 10 Mars 1979, les organisations de travailleurs immigrés, Comité des travailleurs algériens, Comité Palestine, Union des travailleurs immigrés tunisiens et l'Association des marocains en France ont organisé un meeting de soutien à la lutte du peuple palestinien, et ce au 55 Bd de Belleville à Paris.

Ce meeting a rassemblé plus de 400 travailleurs immigrés, pour l'apart, arabes.

A cette occasion, les travailleurs ont réaffirmé leur soutien indéfectible et actif à la lutte que mène les masses palestiniennes pour la libération des territoires occupés par Israël, pour la libération de toute la Palestine!

Enfin, et unanimement, les travailleurs immigrés ont dénoncé les accords séparés, Carter/Begin/Sadate qui visent essentiellement à liquider les droits légitimes du peuple palestinien.

Les trois organisations ont par ailleurs, dans un communiqué de presse, condamné énergiquement ces accords!



AL KHALIL (HEBRON): 1976

" Mon pays n'est pas une valise
et je ne suis pas un voyageur"
(Mahmoud DARWICH)

ASSOCIATION DES MAROCAINS EN FRANCE

Reconnue selon le décret-loi de 1939 sur les associations étrangères, fondée en 1961, elle s'est développée sur toute la France, en milieu migrant, à partir du 8ème Congrès de 1973. Son action se veut à la fois un lien avec la classe ouvrière en France et au Maroc et un combat pour des revendications spécifiques contre toute forme de racisme et discrimination, aussi bien dans les lois que dans la pratique. En plus, l'AMF veut favoriser l'expression culturelle des 350.000 marocains en France.

L'AMF dénonce le mécanisme économique qui a contraint les marocains à immigrer : le capitalisme a ruiné de nombreuses exploitations agricoles et minières et a appauvri la population, la forçant ainsi à émigrer.

En collaboration avec la CGT, la CFDT et d'autres forces démocratiques, l'AMF lutte en France pour l'abrogation des lois discriminatoires, contre les menées racistes et pour l'extension des droits syndicaux, d'association et d'expression.

Par rapport au Maroc, l'AMF appuie les mouvements marocains surtout l'UMT qui cherche à soustraire à l'emprise capitaliste, l'économie marocaine, à trouver d'autres moyens que l'émigration pour réduire le chômage et que l'argent des immigrés pour réduire le déficit budgétaire du Maroc.

L'AMF revendique pour les travailleurs du Maroc la liberté et le droit de rassemblement, d'association et d'expression, de presse, de grève, de syndicalisme, la libération des détenus politiques, le retour des exilés, l'évacuation des bases militaires étrangères. Ces revendications rejoignent celles d'associations en R.F.A., Pays-Bas et Belgique.

Réduite en France par la loi de 1939 et la surveillance du Ministère de l'Intérieur, à des activités culturelles, sociales et artistiques, l'AMF est surtout présente à travers :

- des conférences-débats
- du théâtre, de la musique, du cinéma
- des sorties, du sport
- une publication périodique "AL JALYA"

L'AMF est en lutte permanente contre l'Amicale qui travaille en lien avec le gouvernement marocain et la CFT et exige sa dissolution.

SECTION AVIGNON

AMF (CFDT) 22 BD Limbert
84.000 AVIGNON.

TEL. 81 30 94

permanance : samedi 16H à 18H

SECTION LYON

AMF (A C F A L)

68 Rue Rachais

LYON 69 007

permanances tous les

Jeudis de 18H30 à 20H

Tous les Samedis de

15H à 18H

TEL 72 98 58;

SECTION ROUEN

AMF ROUEN (collectif
SOS Refoulement)

45 Rue Bouffau;

76 ROUEN.

SECTION ST. ETIENNE

AMF ST. ETIENNE

2place Jean Jaures

42100 STETIENNE.

TEL (77)330252

SECTION PARIS

46 rue de Montreuil

75.011 - PARIS

TEL. 372 75 85

Permanence :

Dimanche de 15H à 18H

Mercredi de 18H à 20H30

SECTION SAINT-DENIS

8 rue Suger (Bourse du
Travail)

93.200 ST DENIS

Permanence : tous les
dimanches de 15H à 18H

SECTION CHEVILLY LARUE

AMF "Maison pour Tous"

23 rue du Béarn

CHEVILLY LARUE

SECTION DE GENNEVILLIERS

26 rue Louis Castel

(Bourse du travail)

92 - GENNEVILLIERS

Nous nous excusons
auprès des sections
de L'A.M.F. dont l'adresse
ne figure pas sur cette
liste(ne l'ayant pas!)

IMMIGRATION

CONFERENCE débat sur les Luttés de la classe ouvrière ; ST-DENIS

Une conférence, débat a eu lieu à ST DENIS à l'initiative de la Section de l'AMF de ST DENIS. Elle a rassemblé plusieurs dizaines de Marocains à la bourse du Travail, le 8 Avril 1979.

Après un bref exposé historique du mouvement ouvrier Marocains tant au travers des luttes ouvrières Marocains qu'au travers des luttes menées à l'étranger, par les travailleurs émigrés Marocains. Le débat aura surtout porté sur la phase actuelle du mouvement ouvrier Marocain et de ses objectifs.

L'exemple a été donné concernant la lutte récente menée à l'échelle Nationale des mineurs du phosphate de JERADA et de KHOURIGBA, ainsi que la lutte des cheminots de l'O.N.C.M. (Office National de Chemins de Fers Marocain) tout récemment. Cela dit force est de constater un réel développement de la conscience de classe et la Communauté des intérêts prise en charge par les travailleurs d'un secteur d'activité économique donné.

Le pouvoir Marocain, quant à lui tente avec les armes de la répression de saper le cours des luttes actuelles, semant la terreur et la division dans les rangs de la classe ouvrière, tandis que par ailleurs, un syndicat ouvrier flambant neuf se constitue sans que le pouvoir lui-même ne bronche.

L'A.M.F. maintient sa position concernant les syndicats Marocains, en réaffirmant son soutien à l'U.M.T. seul syndicat émanant véritablement de la lutte des travailleurs Marocains, et appelle tous les travailleurs Marocains tant à l'étranger qu'au pays de se battre par l'action militante contre la bureaucratie syndicale, pour une U.M.T. démocratique et combative anti-impérialiste, pour imposer les libertés démocratiques et de se libérer de l'emprise néo-colonialiste, pour imposer l'ensemble des droits de la classe ouvrière Marocaine.

EDITORIAL

— UN PREMIER MAI COMME
LES AUTRES —

Des millions de travailleurs, de par le monde entier, le PREMIER MAI de cette année, Premier Mai comme les autres... en ce sens qu'il est l'occasion pour la classe ouvrière du monde entier de commémorer les événements historiques de la fin du 19ème siècle, premier Mai pas comme les autres car cette commémoration, aujourd'hui est abordée sur un fond de crise aigue de l'ensemble du système impérialiste, bousculé par le développement des luttes des masses populaires.

... Pas comme les autres, en particulier pour les travailleurs immigrés en Europe qui subissent de plein fouet les contre-coups directs de cette crise!

... Pas comme les autres, pour le peuple marocain dont la situation et la condition s'est gravement détériorée durant ces trois dernières années en particulier!

En ce qui concerne notre pays, force est de constater que malgré la multitudes de changements survenus au cours des années 78/79 au sein du gouvernement marocain, celui-ci est demeuré incapable de sortir le pays de la crise profonde qui le traverse.

Et pour cause! Ces changements purement formels, qui consiste à remplacer un ministre tel par un ministre tel, sous la coupe de l'absolutisme de la monarchie sévile et de l'impérialisme n'avancent en rien dans la solution des problèmes cruciaux qui traverse le pays, secrétés par une politique anti-populaire imposée à notre peuple depuis des décennies déjà!

Le fond du problème reste entier... et le peuple marocain n'a pas attendu pour le mettre en évidence à travers sa lutte permanente pour la liberté, la démocratie et pour imposer ses droits.

La situation sociale et politique, en ce début d'année 79 est particulièrement tendue.

Les luttes ouvrières ont redoublées de vigueur; se déployant à travers tous les secteurs d'activité économique, elles se radicalisent dans leurs revendications autant d'ordre salariale qu'autre. A la pointe du combat, notons les milliers de mineurs de Jendouba et de Khourigba, qui, dans leur combat revendicatif mettent la direction de l'O.C.P. en très mauvaise posture. Notons aussi les cheminots de l'O.N.C.M. qui ont tenu, malgré les menaces du gouvernement et de sa police, un mouvement de grève de près de 10 jours, le personnel des banques, de l'aviation civile....

L'enseignement, tant au secondaire qu'au primaire a été quant à lui paralysé pendant plus d'un mois en

réponse à la mesure scélérate de la réforme du baccalauréat, réforme qui visait essentiellement les candidats libres, c'est-à-dire les enfants du peuple qui n'ont pas les moyens matériels et financiers de continuer leurs études. Casablanca, méknès, Kénitra, oujda... ont tous été le terrain de meurtres, depuis deux mois, de nombreux lycéens qui manifestaient avec leurs camarades leur totale réprobation de la réforme, et par la même, la politique du pouvoir réactionnaire.

Nul ne s'y trompe plus: Le MAROC ni en passe d'une soit disant démocratisation, ni en passe d'une certaine transformation comme tentait de le faire croire, mass-médias à l'appui, les acolytes au pouvoir.

Le MAROC est, au contraire, en passe d'une autre transformation, celle qu'ont engagé les masses populaires marocaines depuis l'heure où ils luttent, depuis là où ils travaillent, depuis cette terre à laquelle ils sont attachés par les combats historiques qu'ils ont menés durant des siècles!

Le développement des luttes actuelles et leur coordination, principale force d'appui, de la classe ouvrière marocaine, est demeuré cependant quelque peu freiné par l'apparition sur la scène syndicale d'une nouvelle née, la "Confédération Démocratique du Travail", apparition qui d'ailleurs ne semble pas inquiéter le pouvoir. ET pour cause, ce syndicat apparaît au moment même où les luttes ouvrières tendaient à se coordonner par secteurs, brisant ainsi le processus d'unification du mouvement ouvrier marocain dans sa période la plus propice.

Voici donc le Maroc, doté d'un pluri-partisme politique, d'un pluri-syndicalisme. Pour une monarchie absolue, pour le moins qu'on puisse dire, c'est vraiment le COMBLE!

Les parodies et le jeu du pouvoir aussi subtiles soient-ils, à travers la mise en place du parlement et de ses institutions ou la constitution toute récente du fameux "Conseil national de Sécurité (sécurité pour qui?)" n'ont pas trompé le peuple travailleur qui amorce aujourd'hui l'une des plus importantes phases de sa lutte contre la réaction marocaine, l'impérialisme et le sionisme.

Pour les milliers de travailleurs marocains qui vivent l'exil à l'étranger, en particulier en Europe, leur situation est pour le moins qu'on puisse dire, critique.

En effet, les gouvernements des principaux états européens, dans leur solution au problème du chômage, se sont engagés, répression et arbitraire à l'appui, à exclure un grand nombre de travailleurs immigrés de la communauté européenne. Objectif pour la France: "Expulser d'ici 1981 un million de travailleurs immigrés"

Bafouant les droits les plus élémentaires de l'homme, les ministères promulguent, tour à tour, de nouveaux décrets, de nouvelles lois qui visent essentiellement à réduire le droit au séjour et le droit au travail des immigrés en Europe.

Quant au pouvoir marocain qui, hier vendait les marocains sur la place du marché financier du travail, sur la base de conventions bilatérales, nul est à noter qu'aujourd'hui il ne bouge pas un petit doigt auprès de son mitre impérialiste pour faire valoir les droits des marocains à l'étranger, un tant soit peu ceux qui sont au moins cités sur la convention franco-marocaine sur la M.O., signée en 1963.

Au contraire, il a ajouté à la sauce déjà bien piquante un peu plus de piquant en interdisant aux milliers de travailleurs marocains à l'étranger le renouvellement de leur passeport dans les consulats en Europe.

Le choix n'est plus à faire entre le retour au pays de la répression et de la misère noire et la situation d'exil et d'insécurité à l'étranger: L'heure est aujourd'hui à la lutte!

C'est pourquoi l'A.M.F. appelle tous les travailleurs marocains en France à se mobiliser pour la défense de leurs droits les plus légitimes:
LE DROIT AU SEJOUR
LE DROIT AU TRAVAIL
Contre la politique des "états unis d'Europe", politique à caractère anti-immigré et foncièrement raciste, l'A.M.F. appelle tous les travailleurs immigrés et français, toutes les organisations démocratiques et progressistes à la mobilisation unitaire

contre la vaste
MANOEUVRE EUROPEENNE
ANTI-IMMIGRE

VIVE LA FETE DU 1er MAI
VIVE LA LUTTE DU PEUPLE
MAROCAIN!

VIVE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE!

A BAS LE CHAUVINISME!
A BAS LES MESURES BARRE-
BONNET-STOLERU!